

TARIFS À L'ANNÉE

Blanzynois	Enfants	Adultes
Classe d'éveil	39€	
Formation musicale (solfège)	39€	42€
Musique d'ensemble post-études	39€	42€
Formation instrumentale	78€	84€
Solfège + instrument	117€	126€
Chant	144€	155,50€
Extérieur	Enfants	Adultes
Classe d'éveil	54,50€	
Formation musicale (solfège)	54,50€	58€
Musique d'ensemble post-études	54,50€	58€
Formation instrumentale	109€	116,50€
Solfège + instrument	163€	174,50€
Chant	201,50€	217€

TARIF DÉGRESSIF

1^{er} enfant : plein tarif ou ½ tarif (familles en difficulté)

2^e enfant : abattement de 25 %

3^e enfant : abattement de 50 %

4^e enfant : gratuit
(Avec prise en compte des abattements dégressifs)

Le tarif dégressif ne s'applique pas à la pratique du chant. Les élèves adultes souhaitant apprendre un deuxième instrument bénéficieront d'un tarif équivalent à 50% du montant de la formation instrumentale. Pour les enfants, les cours sont gratuits.

À NOTER

Pour bénéficier du tarif "blanzynois" tout élève doit être soit :

- Domicilié à Blanzny ou contribuable à Blanzny (parents si l'élève est mineur)
- Musicien de l'Harmonie-Batterie-Fanfare Municipale
- Enfant de professeur de l'EMM
- Enfant de musicien de l'Harmonie-Batterie-Fanfare Municipale et de la Fanfare des Anciennes Verreries

Les musiciens qui ont terminé leur cursus au sein de l'EMM, peuvent continuer à fréquenter les ensembles et orchestres ;
il est alors proposé un tarif équivalent à une inscription en formation musicale.



INSCRIPTIONS ANNÉE 2025 - 2026

Pour les nouveaux élèves seulement

du 30 juin au 9 septembre

Les inscriptions ont lieu à l'Auditorium de Blanzny (en dessous de la Médiathèque).

7 Rue Marcel Gueugneau - Cour de Cluny

Portes-ouvertes et permanences :

- Mercredi 3 septembre
de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Jeudi 4 septembre
de 16h45 à 19h00
- Samedi 6 septembre
de 10h00 à 12h00

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre :

Olivier BOREAU,
Directeur de l'Ecole de Musique
06 71 23 33 20
emm@blanzny71.fr

Informations de paiement

Le paiement de l'inscription se fait à réception de l'Avis des Sommes à payer au SGC du Creusot (courant novembre).

Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'abandon de la formation.

Il est possible d'utiliser les chèques vacances (ANCV) et les chèques accordés par la CAF pour régler une partie des frais d'inscription.



musique



25
26

EMM

École Municipale de Musique ■



Elle adoucit les mœurs, elle donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée, c'est la langue des émotions, et à BLANZY elle est au cœur de notre politique culturelle depuis de nombreuses années notamment grâce à son école de musique.

Alors en ces jours de rentrée, prenez le temps de profiter des dernières journées d'été et de découvrir les activités proposées par l'école municipale de musique.

S'initier à un instrument, découvrir le solfège ou se perfectionner... tout est possible.

De nombreuses formations musicales sont proposées que vous soyez expert ou novices, l'équipe de professeurs diplômés et motivés, saura autour du directeur Olivier Boreau répondre à vos envies artistiques.

La possibilité de permettre à chacun de se produire devant un public au cours des concerts et des auditions donne encore plus de sens aux enseignements proposés. L'exigence nécessaire pour progresser se conjugue avec le plaisir de jouer et de progresser.

Une politique tarifaire accessible permet à chacun de pouvoir profiter d'un enseignement de qualité.

Merci à Olivier Boreau, directeur de l'École de Musique Municipale et à l'ensemble des professeurs pour la qualité de leur travail.

Merci également à Michel Montmaron et aux élus de la commission Culture pour leur travail de fond pour que vivent l'art et la Culture à Blanzey.

Hervé MAZUREK
Maire de Blanzey



ÉVEIL MUSICAL

Pour les enfants de 4 et 5 ans. Découverte de façon ludique de la musique et des instruments. Les sessions d'éveil sensibilisent l'enfant aux sons, aux rythmes et aux couleurs musicales.



SOLFÈGE

FORMATION MUSICALE

Dès l'âge de 6 ans, cours de formation musicale de 45 min à 1h15 par semaine. Il s'agit de l'alphabétisation musicale avec lecture, écriture et écoute. Elle est obligatoire jusqu'à la fin du 2nd cycle.

Cycle 1 : sur 3 ou 4 ans,
C.1 A - C.1 B - C.1 C - Fin C.1

Cycle 2 : sur 4 ou 5 ans,
C.2 A - C.2 B - C.2 C - Fin C.2

Cycle 3 : sur 3 ans,
C.3 A - C.3 B - Fin C.3



ÉVÉNEMENTS

Parallèlement au cursus d'enseignement, il est proposé aux élèves de participer à des événements ponctuels comme des spectacles avec les enfants des écoles, des représentations à l'extérieur, dans des lieux atypiques...



FORMATION INSTRUMENTALE

La famille des percussions : Batterie, timbales, xylophone, vibraphone, glockenspiel et accessoires divers.

La famille des bois : Flûte traversière, clarinette, saxophone.

La famille des cuivres :

Les cuivres à systèmes

Bugle, cornet, trompette, cor, trombone, tuba ;

Les cuivres naturels

Claïron, trompette, cor, claiïron basse, trompette basse.

La famille des cordes : Guitare, piano.

Chant lyrique et variétés.

Les instruments sont gracieusement prêtés par l'École Municipale de Musique dans la limite des stocks disponibles.
(sauf percussions, guitare et piano)



JOUER ENSEMBLE

Au terme de 3 ans d'études instrumentales, c'est le moment de goûter au plaisir des orchestres ou des ensembles proposés par l'EMM : ensemble de flûtes, de saxophones, de cuivres, de percussions, de guitares, de grand ensemble à vents...

Après quelques années de pratique au sein de ces ensembles, les élèves peuvent rejoindre leurs aînés à l'Harmonie ou à la Batterie-Fanfare.



Apprendre

Découvrir